

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCATION

29 septembre 2026

DATE DE PUBLICATION

OCTOBRE 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 27

Objet :

**Communication –
Adoption d'un nouveau
logo pour la
communication de la
ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 05 octobre 2026

Séance du 05 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, 05 octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérangère MAHAUDEN, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND.

Procurations :

Monsieur Frédéric DUBUS à Madame Dorothée BERTRAND
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Amélie BEAUSSART à Monsieur Yves COLPAERT
Madame Julie BORELLE à Audrey BÉAGUE
Monsieur Sébastien GISQUIERE à Madame Pascale ALGOËT
Monsieur Romain BUISINE à Madame Laëtitia LEGRAND

Absents : Monsieur Robin QUEVILLART et Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°111/135 – 10/2026

Communication – Adoption d'un nouveau logo pour la communication de la ville

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la charte graphique communale annexée à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de doter la Ville d'Estaires d'une identité visuelle renouvelée, moderne et fédératrice, traduisant les valeurs et le dynamisme de la collectivité ;

Considérant l'objectif de renforcer l'identité institutionnelle de la collectivité et d'unifier son identité graphique ;

Considérant que la nouvelle identité visuelle de la commune permettra la déclinaison d'une charte graphique applicable à l'ensemble des supports de communication (affiches, signalétique, supports numériques, publications, etc.) ;

Considérant que l'actualisation du logo officiel de la commune répond à un besoin de cohérence et d'harmonisation des supports de communication ;

Considérant que le projet de charte graphique et le nouveau logo ont été présentés et soumis à l'approbation du conseil municipal ;

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 octobre 2026

Objet de la délibération : Communication – Adoption d'un nouveau logo pour la communication de la ville

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité avec 23 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Sébastien GISQUIERE Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND et Romain BUISINE) :

- **d'approuver** la nouvelle identité visuelle de la commune ;
- **d'approuver** la charte jointe en annexe ;
- **d'adopter** ce logo comme identité visuelle officielle de la Ville ;
- **d'autoriser** son utilisation sur les documents, supports de communication, équipements, bâtiments, véhicules, supports numériques et autres éléments relevant de la communication municipale ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout autre document relatif à cette décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

La Secrétaire de séance
Francine MOURIKS

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 13 OCT. 2026

Publié ou notifié le 13 OCT. 2026

Le Maire,

Dorothee BERTRAND